

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-068

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons Bière groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné

CARON Marie Pierre Présidente de
l'association "La Palestre"

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à LA SALLE SOUS PISCINE

A l'occasion de : Bal de la St Patrick

Du 19 Mars 2023 12h à 20h au

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

3 Mars 2023

Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M^{me} CARON Marie - Pierre, Présidente de
l'Association "La Palestre"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du Bière groupe

Du 19 Mars 2023 12h00 au 19 Mars 2023 20h00

A l'occasion de Bal de la St Patrick - Salle sous la piscine

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
07 MARS 2023

Fait à Châteaurenard, le **03 MARS 2023**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

